



E-SOLIDARITÉS

L'expertise de notre réseau

<https://preprod.uniopss.asso.fr/gestion-financement/reflexions-sur-le-nouveau-modele-tarifaire-des-services-autonomie-domicile>

Reflexions sur le nouveau modele tarifaire des Services Autonomie a`Domicile

📅 Publié le 4 septembre 2024

👤 De Uniopss

GESTION - FINANCEMENT

ARTICLE



INFO NATIONALE



Le réseau Uniopss-Uriopss présente ses réflexions sur l'expérimentation d'un nouveau modèle tarifaire pour les Services Autonomie à Domicile (SAD) dans le cadre de l'article 21 de la loi Bien vieillir. Cette contribution, co-construite avec divers adhérents, souligne l'importance d'une analyse approfondie du modèle actuel avant toute généralisation d'un nouveau modèle. Le document met en lumière la nécessité de dissocier le droit de la personne du coût du service et propose des ajustements pour une meilleure allocation des ressources. Il aborde également les enjeux liés à la tarification horaire, l'optimisation des dotations départementales et la valorisation des interventions en zones rurales. Pour plus de détails, consultez le document complet en pièce jointe (réserve aux adhérents).

Note d'information du 04/09/2024

Numéro de fiche
112.29 Ko